

RÈGLEMENT

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE GEROUVILLE

BIBLI DE MIMIE



PLACE DU TILLEUL, 1

6769 GÉROUVILLE

063/41 10 31

1. CONDITIONS D'ACCÈS

La bibliothèque est accessible à tous.

Tout lecteur doit se conformer au présent règlement. La signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation de ce règlement.

2. INSCRIPTION

L'inscription est personnelle et gratuite. Tout nouveau lecteur devra remplir au préalable un bulletin d'inscription et présenter une pièce d'identité. Pour les mineurs d'âge, l'accord parental sera demandé et implique la responsabilité des parents et/ou responsables. Pour les usagers pédagogiques (enseignants, personnels de crèche, responsables d'association, ...) une déclaration sur l'honneur leur sera demandée.

Tout changement (adresse, numéro de téléphone,...) doit être indiqué auprès du bibliothécaire.

Chaque lecteur recevra une carte avec un code-barre reprenant ses nom, prénom et numéro d'inscription. En cas de perte, tout duplicata est payant.

3. HEURES D'OUVERTURE

GEROUVILLE : **MERCREDI : 17h00-18h00**
SAMEDI : 13h30-16h00

VIRTON : **MARDI – MERCREDI – JEUDI : 14h00-18h00**
VENDREDI : 9h00-18h00
SAMEDI : 10h00-13h00

4. CONDITIONS DE PRÊT

Les lecteurs de moins de 18 ans bénéficient de la gratuité du prêt.

Le prêt est de 0,25 € par ouvrage pour une période de 28 jours.

Le lecteur adulte peut emprunter dix ouvrages au maximum, le lecteur de moins de 18 ans peut emprunter cinq ouvrages au maximum.

Si l'ouvrage n'est pas une nouveauté ni réservé par un autre lecteur, une prolongation peut être obtenue sur simple demande téléphonique pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque ou au comptoir de prêt (**Gérouville : 063/41 10 31** - Virton 063/24 06 90).

La prolongation est de 0,25 € par 28 jours et par ouvrage pour les adultes et est gratuite pour les moins de 18 ans.

LES USAGERS PÉDAGOGIQUES

Le prêt pour les usagers pédagogiques (enseignants, responsables de crèche, d'associations,...) dans le cadre de leur travail est gratuit.

Les usagers pédagogiques peuvent emprunter un maximum de 30 ouvrages et ce pour une durée de deux mois. Si une prolongation n'a pas été demandée dans les délais, les retards seront payants.

LES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (VIRTON)

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent s'acquitter d'un droit de prêt fixé à 6,50 € pour un an (valable de septembre à juin).

L'inscription est strictement personnelle. Les retards sont payants sauf si une demande de prolongation a été demandée dans les temps. Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent emprunter un maximum de 10 ouvrages pour une période de 28 jours.

5. GESTION DES RETARDS ET DES RAPPELS

Pour l'ouvrage en retard et pour lequel aucune prolongation n'aura été demandée préalablement, une lettre de rappel sera automatiquement envoyée au domicile du lecteur qui est tenu de se mettre en ordre dans la semaine qui suit avant d'entrer dans le système des rappels payants. Un euro sera réclamé par lettre de rappel envoyée.

Le montant des amendes s'élève à 0,25 € par ouvrage et par semaine de retard. Trois autres rappels seront à nouveau envoyés après chaque semaine de retard. Après le quatrième rappel, aucun nouveau prêt ne sera consenti tant que l'amende restera due et que l'ouvrage réclamé ne sera pas restitué. Une procédure en contentieux sera alors engagée. Les frais d'envoi sont également à charge du lecteur qui reçoit le courrier.

Afin de régulariser sa situation le lecteur est tenu de se présenter avec le courrier au bureau de prêt.

6. LES PÉRIODIQUES ET LES QUOTIDIENS (VIRTON)

Les périodiques peuvent être empruntés aux mêmes conditions que les ouvrages. Le numéro du mois en cours est à consulter sur place.

Les quotidiens sont à consulter sur place uniquement.

7. LA SALLE DE LECTURE (VIRTON)

Les ouvrages de la salle de lecture sont à consulter sur place uniquement.

8. ACCÈS À INTERNET (VIRTON)

L'accès à Internet est régi par un règlement particulier.

Une borne informatique est mise à la disposition des lecteurs à chaque étage. Elle est réservée à la consultation du catalogue informatisé des bibliothèques.

(<http://www.bibliotheques.province.luxembourg.be>)

9. AUTRES SERVICES

PHOTOCOPIES/IMPRESSIONS (*VIRTON*)

Des photocopies/impressions (format A4) de certains documents peuvent être obtenues à la demande du lecteur au prix de 0,10 € (noir et blanc) et 0,40€ (couleur).

PRÊT INTER-BIBLIOTHÈQUES

Les ouvrages que la bibliothèque ne possède pas peuvent être demandés en prêt par les services du bibliothécaire dans une autre institution.

SUGGESTION D'ACHAT D'OUVRAGES

Le lecteur a la possibilité de suggérer l'achat d'ouvrages. Le suivi de ces suggestions sera assuré dans la mesure du possible, en tenant compte de la politique d'achat des responsables ainsi que des crédits budgétaires. A défaut d'acquisition, l'ouvrage peut faire l'objet d'une demande de prêt inter-bibliothèques.

RÉSERVATION

Tout lecteur a le droit de demander des ouvrages en réservation. Il y sera donné suite dans la mesure du possible.

AIDE AU LECTEUR

Dans la mesure de sa disponibilité le personnel de la bibliothèque demeure à la disposition du lecteur pour l'aider dans ses recherches. Un ordinateur est à la disposition du lecteur désireux d'effectuer lui-même ses recherches (*Virton*).

10. FERMETURE

La bibliothèque est fermée les jours fériés légaux et pendant la période des congés annuels. Les périodes de fermeture seront affichées en bibliothèque au moins une semaine à l'avance.

11. RESPONSABILITÉ DU LECTEUR

Le prêt de livres est strictement personnel. Tout emprunteur est responsable des livres qu'il emporte, ceux-ci ne peuvent faire l'objet d'aucune annotation, et sous aucun prétexte prêtés à des tiers.

Lors du prêt, le lecteur qui constate toute détérioration est prié d'en avertir le bibliothécaire.

Tout livre détérioré, souillé, annoté ou perdu, ainsi que son équipement, sera remplacé aux frais du lecteur (frais de plastification et prix du jour). Lorsque le livre à remplacer fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes, le remplacement de la série entière peut être exigé.

L'accès aux locaux de la bibliothèque est interdit aux animaux. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans la bibliothèque.

12. RESPONSABILITÉ DU BIBLIOTHÉCAIRE

Le bibliothécaire ne peut être tenu responsable dans le cas où le lecteur emprunte des ouvrages présentant d'éventuelles réserves. Chaque personne a son degré de tolérance et le bibliothécaire n'a pas la possibilité ni l'intention de surveiller les lectures de chacun.

Dans le respect mutuel, le bibliothécaire est seul compétent pour juger du présent règlement. Tout litige ou cas non prévu par ce règlement sera soumis à la décision du bibliothécaire. Le lecteur est tenu de se conformer à ses instructions et observations.

Le présent règlement ne vise que l'intérêt général.
Nous vous remercions de votre compréhension.

Bonne lecture ! Bon amusement !

Tour multimédia (Virton)

Règlement

- Les ordinateurs de l'espace multimédia sont accessibles à toute personne inscrite à la bibliothèque (l'inscription à la bibliothèque est gratuite) durant les heures d'ouverture de la bibliothèque :

mardi - mercredi - jeudi de 14h00 à 18h00
vendredi de 9h00 à 18h00
samedi de 10h00 à 13h00

- L'accès aux ordinateurs se fait uniquement sur réservation et sur dépôt, préalablement à toute consultation, d'une pièce d'identité. La réservation se fait soit au comptoir de prêt ou par téléphone au 063/24 06 90
- Dans l'espace multimédia sont permis :
 - la consultation d'Internet
 - la consultation d'une messagerie électronique
 - le chargement ou le déchargement de résultats
 - l'impression de résultats

Toute autre utilisation des ordinateurs est interdite. Sont notamment interdits, l'utilisation de cd, cd-rom, dvd, dvd-rom extérieurs à la bibliothèque. Tout manquement sera sanctionné par une interdiction d'accès aux ordinateurs.

- La consultation est organisée par demi-heure.
- La durée maximale de consultation est fixée à 1h00 par jour.
- Tarifs

Consultation : le prix de la consultation est de 0.50 € par demi-heure. Toute demi-heure entamée est due.

Impression : le prix d'impression est de 0.10 € par page en noir et blanc et de 0.40 € par page en couleurs.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE VIRTON - LOCALE PIVOT

SECTION ADULTES ET SECTION JEUNESSE



**Avenue Bouvier 4A
Esplanade**

**6760 VIRTON
063/24 06 90**

bibliotheque.locale.virton@province.luxembourg.be